



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## **DÉLIBÉRATION No.39/2015/CACL**

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 27 MARS 2015 A 9H00  
À LA SALLE DE DÉLIBÉRATION « DANIELLE BREVET » DE LA CACL

---

### **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2015**

Nombre de Conseillers en exercice : 30  
Nombre de Conseillers Présents : 24  
Nombre de Procuration : 2  
Date de la convocation : Vendredi 20 mars 2015

Nombre de suffrages exprimés : 26  
Vote :  
Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 0

**L'an deux mille quinze, le Vendredi vingt sept mars à neuf heures, les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral légalement convoqués le vendredi vingt mars 2015, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH, Présidente – Gilles ADELSON 2<sup>ème</sup> Vice-président – Davis RICHE, 3<sup>ème</sup> Vice- président - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-président - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-président –Serge BAFAU, 6<sup>ème</sup> Vice-président - Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Chester LÉONCE, Conseiller Communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère Communautaire - Maryse LUPON, Conseillère Communautaire – Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère Communautaire –Farah KHAN, Conseillère Communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère Communautaire – Mylène MAZIA, Conseillère Communautaire - Serge SÉWGOBIND, Conseiller Communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller Communautaire - Roland LÉANDRE, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller Communautaire – Claude MORTIN, Conseiller Communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère Communautaire – Cathia ANATOLE, Conseillère Communautaire – Marie-Reine GIRAULT, Conseillère Communautaire - Rosaline CAMILLE-SIDIBÉ, Conseillère Communautaire

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

**Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-président → Procuration à Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente, Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau → Procuration à Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-président, Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller Communautaire – Claude PLENET, Conseiller Communautaire - Thierry LOUIS, Conseiller Communautaire – Gabriel SERVILLE, Conseiller Communautaire -**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Reine GIRAULT.**

## EXPOSÉ DES MOTIFS :

Le Budget primitif de l'exercice 2015 s'élève en dépenses et en recettes à **3 787 400,00 €** dont **2 423 000,00 € de mouvements réels et 1 364 400,00 € de mouvements d'ordre.**

En termes réels, il ressort en dépenses et en recettes à **2 423 000,00 €** et se décompose entre **une section de fonctionnement de 928 600,00 €** et **une section d'investissement de 1 494 400,00 €.**

Lors du débat d'orientations budgétaires de janvier 2015, le conseil communautaire arrivait au constat suivant :

- que la capacité d'autofinancement du budget de l'assainissement permettrait de mener en 2015 un investissement de 700 000 € de travaux au maximum sans subventions ;
- qu'au plus, à 70% de subvention, le volume de travaux possible serait de l'ordre de 2 400 000 € ;
- que ces données étaient à mettre en perspective des besoins importants affichés au schéma directeur d'assainissement, ceux également rendus nécessaires par le fort développement du territoire, et en définitive, ceux réaffirmés sur le plan politique par les nouvelles mandatures, soit approximativement 8 M€ en 2015;
- qu'il était nécessaire de se poser la question du niveau de surtaxe possible pour faire face aux besoins affichés ;

La prospective financière étudiée dans ce cadre, posait comme hypothèse une évolution de la surtaxe, axée sur le dynamisme des volumes, et sur la capacité d'emprunter pour maintenir sur les 10 prochaines années, un volume annuel de 8 M€ de travaux.

Les 3 scénarii étudiés proposaient :

- De maintenir 8M € de travaux sur les 10 prochaines années sur la base d'une augmentation de la surtaxe de 0.30€/m<sup>3</sup> ; scénario faisant passer le prix de l'assainissement de 1.33 € à 1.63 €, affichant un encours de dette qui passe de 14.2 M€ en 2015 à 16.8M€ fin 2025, et une capacité de désendettement stable de 8 à 9 ans en 2025. Scénario tendu, cependant ;
- De maintenir 8M € de travaux sur les 10 prochaines années sur la base d'une augmentation de la surtaxe de 0.40€/m<sup>3</sup> ; scénario faisant passer le prix de l'assainissement de 1.33 € à 1.73 €, affichant un encours de dette qui passe de 14.2 M€ en 2015 à 14.8M€ fin 2025, et une capacité de désendettement stable ramenée de 10 à 6 ans en 2025. Scénario moins tendu et plus souple budgétairement.
- De maintenir 8M€ de travaux sur les 10 prochaines années sur la base d'une augmentation de la surtaxe de 0.53€/m<sup>3</sup> ; scénario faisant passer le prix de l'assainissement de 1.33 € à 1.86 € ; scénario sans emprunt, affichant un désendettement massif du service (encours de dette qui passe de 14.2 M€ en 2015 à 8,2 M€) et un produit de redevance trop important dès 2020.

**Aussi, sur ces bases, afin de permettre au budget de financer la politique d'investissement, il a été proposé d'augmenter la redevance assainissement de 0,40 €/m<sup>3</sup> pour la porter à 0,73 €/m<sup>3</sup> ; ceci sur la base du scénario le plus pertinent compte tenu de la prospective financière affichée et de la politique d'assainissement souhaitée.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-1 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

**Vu** la délibération No.148/2014/CACL du 17 décembre 2014 actant le rapport de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

**Vu** la délibération No.17/2015/CACL du jeudi 29 janvier 2015 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité

**Considérant** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du Mardi 24 Mars 2015 ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau en date du Mardi 24 Mars 2015 ;

**Considérant le Rapport No.39/2015/CACL**, relatif à l'approbation du budget primitif du budget Annexe M49, Assainissement collectif, exercice 2015 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du Mardi 24 Mars 2015 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau en date du Mardi 24 Mars 2015 ;

**Entendu le Rapport No.39/2015/CACL**, relatif à l'approbation du budget primitif du budget annexe M49 du service public d'assainissement collectif, exercice 2015 ; ainsi que l'exposé des motifs ci avant,

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** à la PRÉSIDENTE de son **Rapport No.39/2015/CACL** relatif à l'adoption du budget primitif du Budget annexe M49 assainissement collectif de la CACL, exercice 2015 ;

**ADOpte** le budget primitif du Budget annexe M49 assainissement collectif de la CACL exercice 2015, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, pour un montant global de :

<b>Libellés</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Total du Budget M14</b>
<b>Dépenses</b>	928 600,00 €	1 494 400,00 €	<b>2 423 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>	928 600,00 €	1 494 400,00 €	<b>2 423 000,00 €</b>

**APPROUVE** l'augmentation de la redevance assainissement de 0,40 €/m<sup>3</sup> faisant passer le tarif de l'assainissement de 1,33 €/m<sup>3</sup> à 1,73 €/m<sup>3</sup> ;

**APPROUVE** la prospective financière correspondante qui suppose la mise en œuvre d'un emprunt pour consolider la hausse du tarif pour un volume annuel de travaux de 8 M€ jusqu'en 2025 ;

**APPROUVE** le principe de recours à l'emprunt, rendu possible par la hausse du tarif, et permettant la mise en œuvre de la politique d'investissement de la CACL en matière d'assainissement collectif ;

**DIT** que la mobilisation dudit emprunt sera effectuée selon les termes de la délibération n°56/2014/CACL du 28 mai 2014, portant délégation de pouvoir à la Présidente de certaines attributions du conseil communautaire ;

**AUTORISE** la Présidente à engager les travaux et les missions de maîtrise d'œuvre se rapportant aux opérations inscrites au budget annexe M49 de l'assainissement collectif, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement de ces opérations et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires à la bonne exécution du budget primitif du budget annexe M49 Assainissement de l'exercice 2015 et, notamment à notifier aux délégataires l'augmentation de la redevance assainissement ;

**DECIDE** de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le Vendredi 27 mars 2015

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

**Marie-Laure PHINÉRA-HORTH**